

FICHE D'INSCRIPTION – LYCEE
ANNÉE SCOLAIRE 2017 – 2018

Niveau de classe demandé : **TERMINALE** S ou ES

LV1 : Anglais	Taille de la tenue sportive (incluse dans les frais de scolarité) <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL	SPECIALITE - Série S : <input type="checkbox"/> Mathématiques ou <input type="checkbox"/> SPC ou <input type="checkbox"/> SVT - Série ES : <input type="checkbox"/> Economie approfondie ou <input type="checkbox"/> Mathématiques
OBLIGATOIRE	LV2 : <input type="checkbox"/> Chinois ou <input type="checkbox"/> Espagnol	FACULTATIF <input type="checkbox"/> Lao : Lao renforcé pour laophones (2h)

ELEVE		Photo d'identité
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Nationalité :	Sexe : M <input type="checkbox"/> / F <input type="checkbox"/>	
Classe et dernier établissement fréquentés :		
Francophone : Oui <input type="checkbox"/> / Non <input type="checkbox"/>	Régime scolaire : Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> / Externe <input type="checkbox"/>	
Langue parlée à la maison :		

1 ^{er} responsable (ou autre tuteur légal) : Père <input type="checkbox"/> / Beau-père <input type="checkbox"/> / Oncle <input type="checkbox"/> / Autre (préciser) :	
Nom :	Prénom :
Nationalité :	Téléphone domicile :
Langue parlée :	Téléphone portable :
Profession :	Téléphone travail :
Employeur :	E-mail * : <input type="checkbox"/> Ne pas diffuser
Adresse :	
2 nd responsable (ou autre tutrice légale) : Mère <input type="checkbox"/> / Belle-mère <input type="checkbox"/> / Tante <input type="checkbox"/> / Autre (préciser) :	
Nom :	Prénom :
Nationalité :	Téléphone domicile (si différente) :
Langue parlée :	Téléphone portable :
Profession :	Téléphone travail :
Employeur :	E-mail * : <input type="checkbox"/> Ne pas diffuser
Adresse (si différente) :	
Nombre d'enfant(s) actuellement scolarisé(s) dans l'établissement :	
Nom et Prénom	Classe actuelle

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez impérativement fournir les documents suivants :

- 3 photos d'identité
- Photocopie du passeport ou du livret de famille
- Photocopie du carnet de vaccination
- Livret scolaire
- Certificat de radiation
- Attestation de paiement des frais d'inscription : **800 USD à l'inscription**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ PAR LE SECRÉTARIAT,
ET L'INSCRIPTION NE SERA PAS EFFECTIVE.**

Nous vous remercions de communiquer à l'établissement tout changement ou modification dans les meilleurs délais.

*Adresse électronique utilisée par le lycée pour les communications administratives.



AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e), responsable légal de l'élève le
nom ci-dessus.

1. **Donne l'autorisation au LFIV de diffuser les photographies de mon enfant prises dans le cadre de toutes activités du lycée pour les usages suivants :**

- Pages web réalisées par les enfants et sites web du LFIV, adresse du site : www.lyceehoffet.org
- Exposition éventuelle dans le cadre scolaire ou dans le cadre des activités du LFIV.
- Publication éventuelle à des fins de communication ou par la presse.

Oui

Non

Cette autorisation donnée à titre gracieuse, est valable à compter du 01 Septembre 2017.

Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos devront respecter l'anonymat de l'enfant et ne devront pas porter atteinte à sa réputation.

2. **Autorise mon enfant à recevoir des soins de première nécessité (désinfection des plaies mineures) à la bétadine :**

Oui

Non

Téléphone mobile d'urgence (cas d'accident, malade) : si le lycée n'arrive pas à vous contacter, nous dirigeons l'enfant vers le centre médical.

Par ailleurs si votre enfant a des problèmes de santé, merci de le signaler à l'enseignant, au Directeur du Primaire ou au Proviseur.

3. **Autorise mon enfant à participer à toutes les sorties scolaires :**

Oui

Non

Le LFIV est géré par l'Association des Parents d'Élèves (APE). En inscrivant votre (vos) enfant(s) dans l'établissement, vous devenez de fait membre de l'association.

Je ne souhaite pas recevoir les communications de l'APE

En signant cette fiche, je déclare avoir pris connaissance du règlement financier de l'APE (joint au dossier d'inscription), des statuts de l'APE (<https://www.lyceehoffet.org/inscriptions/>) et prends l'engagement de m'y conformer.

Vientiane, le
Signatures des responsables légaux



Règlement financier du Lycée Français International de Vientiane 2017-2018

I- Droit de 1ère inscription

Les droits de première inscription sont payables à l'inscription (au dépôt du dossier). Ils garantissent l'intégration de l'élève dans les effectifs de l'établissement ou, le cas échéant, sur une liste d'attente.

II- Droit de réinscription

Les droits de réinscription sont payables en fin de chaque année scolaire (au plus tard le 31 mai). Ils garantissent l'intégration de l'élève dans les effectifs de l'établissement à la rentrée de septembre.

III- Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont dus au début de chaque année scolaire selon les modalités définies au paragraphe IV. Ils couvrent l'ensemble des coûts de fonctionnement de l'établissement liés à la scolarité, toutes les certifications¹, les droits d'inscription aux examens² et les tenues de sport pour le secondaire. Ils ne couvrent pas les fournitures pour le secondaire, les frais de transport pour passer les examens³, la cantine, les activités extrascolaires ou les voyages de classe qui sont facturés en sus.

IV- Modalités de paiement des frais de scolarité

Les modalités de paiement sont les suivantes :

- 1) **Paiement en 1 seule fois à l'année (Plan A)**: l'échéance est due au 30 septembre, et dans ce cas il sera appliqué un abattement de 5% sur le montant des frais de scolarité*;
- 2) **Par trimestre (Plan B)**: les trois échéances sont fixées au 30 septembre, au 31 décembre et au 30 avril;
- 3) **Par échéances multiples (Plan C)**: le montant total des frais de scolarité est réparti sur huit (8) mois. La première échéance est due au 30 septembre 2017 et la dernière est fixée au 30 avril 2018.

Le plan C donne lieu à une facturation de 80 \$ correspondant aux frais de gestion du dossier. Cette somme peut être, en partie, reversée sous forme d'un avoir de 50 USD à valoir sur les frais de réinscription de l'année suivante si les 8 échéances ont été respectées.

V- Abattement familles nombreuses⁴

- 1) Les familles ayant 3 enfants scolarisés à l'école bénéficient d'un abattement de 10 % sur le montant total des frais de scolarité ;
- 2) Les familles ayant plus de 3 enfants scolarisés à l'école bénéficient d'un abattement de 20% sur le montant total des frais de scolarité.

VI- Modèles de paiement

Le règlement doit se faire impérativement par **virement bancaire** ou par **chèque** de préférence libellé en US dollars pour toute somme supérieure à 300 US dollars ou équivalent Kip ou Euro. Seuls les paiements en liquide d'un montant inférieur à ce seuil pourront être acceptés par le service de gestion. En cas de règlement en KIP ou en Euro, le montant sera calculé sur la base du taux de change appliqué par l'Ambassade de France. Voir le site : www.economie.gouv.fr/dgfip/taux_chancellerie_change.



Les frais de virement bancaire sont à la charge du payeur.

VII- Retard de paiement

Un paiement sera réputé en retard s'il est reçu plus de 7 jours après la date indiquée sur la facture.

Après cette date, des pénalités forfaitaires seront appliquées jusqu'au paiement intégral de la somme due au moment du règlement.

Procédure de relance :

- 1ère lettre de relance au 8 du mois suivant la date indiquée sur la facture: pénalité de majoration de +10%
- 2e lettre de relance au 2 du deuxième mois suivant la date indiquée sur la facture : pénalité de majoration de +15%
- 3e lettre de relance au 2 du troisième mois suivant la date indiquée sur la facture pénalité de majoration de +20%

Les factures et lettres de relance sont transmises aux familles, soit en main propre soit par le biais des carnets de liaison des enfants.

Attention, une famille qui ne serait pas à jour des frais de scolarité se verra appliquer la mesure suivante tant que la situation ne sera pas réglée auprès du service de gestion :

- **elle ne pourra pas réinscrire ses enfants dans l'établissement l'année suivante ;**

VIII- Règles applicables en cas d'arrivée en cours d'année ou de départ anticipé

En cas d'arrivée en cours d'année, les frais de scolarité sont calculés au *pro rata temporis*. Les frais de 1ère inscription et l'équivalent d'un trimestre sont dus à l'inscription. Le règlement du solde suit les règles établies ci-dessus.

En cas de départ anticipé, l'établissement rembourse les frais de scolarité payés d'avance non utilisés, mais tout mois commencé est considéré comme dû et non remboursable.

Les droits de réinscription ne sont pas remboursables. Les droits de 1ère inscription sont remboursables uniquement si l'élève a été refusé pour faute de place.

Dans le cas d'un élève revenant après une période d'absence de 2 ans maximum, le tarif appliqué lors de l'inscription sera celui des droits de réinscription.

Cette règle n'est pas applicable aux parents qui ont versé une caution remboursable lors d'un départ. Dans ce cas, les droits de première inscription seront dus si un enfant revient.

Autres services

Les règlements du périscolaire et des autres prestations sont effectués au moment de l'inscription à ces activités. Les sommes versées ne sont pas remboursables sauf si l'activité demandée est annulée faute d'inscriptions suffisantes.

Les livres scolaires pour le secondaire sont payables à la réception. Ils ne sont pas remboursables.

Les frais de cantine sont payables directement au prestataire de cantine selon les modalités qu'il aura fixées en accord avec le comité de gestion.

Boursiers partiels

Pour les familles ayant reçu une bourse partielle de l'AEFE, les frais d'inscription/réinscription et de scolarité non-couverts par la bourse doivent être réglés en suivant les mêmes règles que les non-boursiers.

Les familles déposant un dossier en seconde commission consulaire des bourses (novembre de l'année de l'année scolaire en cours) sont invitées à régler les frais d'inscription/réinscription et de scolarité.

En cas de trop-perçus à l'issue de la commission nationale des bourses (résultats en décembre de l'année scolaire en cours) l'établissement remboursera les familles.

L'absence du règlement des frais pourra donner lieu à un signalement lors de la tenue de la commission consulaire des bourses.

¹ Certifications DELF, HSK, DELE et langue anglaise

² Brevet, Première et Terminale

³ Les frais de transport pour passer le Baccalauréat (Première et Terminale) de l'ordre de 250 dollars restent à la charge de l'élève.

⁴ Les entreprises ne peuvent prétendre à aucun abattement



Modalités de paiement des frais de scolarité 2017-2018

Nom du payeur : Nom de l'élève (une fiche par élève) :

Classe :

Veuillez cocher la facturation qui vous convient

Modalités de paiement	Descriptif	Tarifs			Echéances de paiement	
		Niveau	TARIF ANNUEL	Si particulier réduction de 5%		
<input type="checkbox"/> Plan A¹	Paiement annuel (en une seule fois)	Maternelle	Fr / Lao	3 765 \$	188.25 \$	
			Autres	5 046 \$	252.30 \$	
		Elémentaire	Fr / Lao	3 958 \$	197.90 \$	
			Autres	5 436 \$	271.80 \$	
		Collège	Fr / Lao	5 418 \$	270.90 \$	
			Autres	7 410 \$	370.50 \$	
		Lycée	Fr / Lao	6 141 \$	307.05 \$	
			Autres	8 259 \$	412.95 \$	
		La totalité des frais de scolarité doit être payée avant le 30 septembre 2017				
		<input type="checkbox"/> Plan B	Paiement trimestriel (en 3 fois)	Maternelle	Fr / Lao	3 765 \$
Autres	5 046 \$				0 \$	
Elémentaire	Fr / Lao			3 958 \$	0 \$	
	Autres			5 436 \$	0 \$	
Collège	Fr / Lao			5 418 \$	0 \$	
	Autres			7 410 \$	0 \$	
Lycée	Fr / Lao			6 141 \$	0 \$	
	Autres			8 259 \$	0 \$	
- 1 ^{er} paiement : avant le 30 septembre 2017 - 2 ^{ème} paiement : avant le 31 décembre 2017 - 3 ^{ème} paiement : avant le 30 avril 2018						
<input type="checkbox"/> Plan C²	Paiement mensuel (en 8 fois)			Maternelle	Fr / Lao	3 765 \$
		Autres	5 046 \$		+80 \$ /an	
		Elémentaire	Fr / Lao	3 958 \$	+80 \$ /an	
			Autres	5 436 \$	+80 \$ /an	
		Collège	Fr / Lao	5 418 \$	+80 \$ /an	
			Autres	7 410 \$	+80 \$ /an	
		Lycée	Fr / Lao	6 141 \$	+80 \$ /an	
			Autres	8 259 \$	+80 \$ /an	
		- 1 ^{er} paiement : avant le 30 septembre 2017 - 2 ^{ème} paiement : avant le 31 octobre 2017 - 3 ^{ème} paiement : avant le 30 novembre 2017 - 4 ^{ème} paiement : avant le 31 décembre 2017 - 5 ^{ème} paiement : avant le 30 janvier 2018 - 6 ^{ème} paiement : avant le 28 février 2018 - 7 ^{ème} paiement : avant le 31 mars 2018 - 8 ^{ème} paiement : avant le 30 avril 2018				

¹Les entreprises ne peuvent prétendre à aucun abattement.

²Les familles ayant respecté leur échéancier bénéficieront d'une réduction de 50 USD sur les frais de réinscription de l'année scolaire 2018-19.

Important

Le montant des frais de scolarité inclut les éléments suivants :

- Le coût de toutes les certifications (DELF, HSK, DELE, certification en langue anglais...). +10 \$ pour tous les niveaux ;
- L'achat d'une tenue de sport dans le secondaire. +20 \$ en collège et lycée ;
- Les droits d'inscription au Diplôme national du brevet (DNB) +25 \$ et concerne le collège ;
- Les droits d'inscription au Baccalauréat (Première et Terminale). +233 \$ et concerne le lycée. Les frais de transport, de l'ordre de 250 dollars, restent à la charge de l'élève.

Date et signature du parent

Service de gestion